



Mairie de Leudeville

Nos Réf : J-PL/SL.

Leudeville, le 18 avril 2019

Lettre du Maire à ses administrés

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'application des engagements de la France à accueillir des personnes menacées dans leur pays, le Département de l'Essonne se voit aujourd'hui dans l'obligation de procurer 1 000 places d'hébergement d'urgence à ceux qui fuient notamment la guerre civile, le totalitarisme ou la misère sociale régnant dans leur nation d'origine.

A ce titre, j'ai reçu ce lundi 15 avril en mairie la visite de M. le Sous-Préfet de Palaiseau, venu m'informer directement de **la décision unilatérale émanant des plus hautes autorités de l'Etat** d'utiliser les 11 pavillons du site de Bressonvilliers, actuellement propriété du Ministère des Armées, afin de fournir un lieu d'accueil digne à 83 demandeurs d'asile. **Ce site de Bressonvilliers a donc été réquisitionné de droit par M. le Préfet du Département de l'Essonne à la demande du Préfet de Région sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.**

L'arrivée de cette population migrante, des hommes seuls, âgés de 25 ans pour les plus jeunes, est prévue très prochainement. Ils proviennent d'Afghanistan, du Soudan, d'Erythrée et de Guinée. Ce sont des demandeurs d'asile qui attendent l'étude de leur dossier par l'OFPRA (Office Français Pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides). Après instruction de leur demande pouvant durer jusqu'à un an, s'ils acquièrent le statut de réfugiés politiques, ils quitteront Bressonvilliers afin de bénéficier d'une prise en charge adaptée. Dans le cas contraire, ils seront alors reconduits à la frontière.

Une convention à titre précaire (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2020) a été signée entre la **DDCS** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et **COALLIA** (Association d'aide et d'accompagnement social pour l'hébergement en résidence sociale, pour l'accueil médico-social des demandeurs d'asile et des migrants) afin de définir les modalités d'accueil de cette population. **Cette entité encadrera et sera totalement responsable de ce programme à tous les niveaux : sécurité du site, déplacement des personnes, contrôle des effectifs. Toutes les contraintes, en particulier administratives, financières et logistiques engendrées seront totalement assumées par l'Etat.**

**M. le Sous-Préfet a tenu à préciser que l'Etat s'engage aussi à libérer le site dès qu'un projet agricole, validé par M. le Préfet, verra le jour y compris avant la fin de la convention.**

**La commune de Leudeville, l'ensemble du Conseil Municipal et moi-même sommes mis devant le fait accompli. Sachez que nous resterons très vigilants sur l'encadrement par COALLIA, sur la vie et l'environnement de cette zone.**

**En raison des projets territoriaux à l'étude, j'ai personnellement exprimé mon désaccord pour ce dispositif imposé par l'Etat et ai fait part au Sous-Préfet lors de ce rendez-vous de plusieurs points d'inquiétude non négligeables :**

- Cette décision risque de porter atteinte au développement d'un futur projet agricole innovant, volonté de l'Etat lui-même.
- La proximité des antennes de la DGAC est une zone sensible.
- La proximité du site des Casernes accentue la difficulté à voir naître un projet de développement économique de la CCVE.
- La présence d'une activité d'essais de drones, de l'Aéroclub des Cigognes, de l'activité agricole environnante, des chasseurs, des promeneurs,
- Les risques d'errance et les dangers représentés par la circulation routière,
- L'éloignement de la gare SNCF la plus proche (Marolles, 7 km),
- L'isolement géographique du site de Bressonvilliers,
- Le risque d'intrusion dans la ferme attenante,
- La proximité de maraîchage biologique,
- La remise en état aléatoire en fin de mise à disposition.

Suite à cette communication orale et officielle faite par M. le Sous-Préfet, une réunion entre les parties concernées se tiendra le 26 avril, au cours de laquelle nous exigerons d'obtenir des engagements précis et écrits de la part de l'Etat ainsi que des informations complémentaires sur les conditions d'hébergement et de vie de ces personnes à accueillir sur notre territoire.

Notre sensibilité humaine nous invite à souhaiter que cette expérience se déroule au mieux. Soyez assurés que je n'hésiterai pas à prendre toutes les mesures utiles que me laisse ma fonction de Maire afin que Leudeville et ses administrés n'aient à subir aucun désagrément.

**Mon rôle est aussi de gérer cette situation spécifique tout en veillant à assurer la sécurité des habitants et de la vie locale. J'en appelle à votre compréhension.**

Croyez en mon total dévouement.



**Jean-Pierre LECOMTE**  
Maire de Leudeville